

Université de Nantes, année 2013-2014

Directeur de mémoire : M. Patrick Lang

Rédacteur du mémoire : Jean-Marie Albert

Séminaire de philosophie morale et politique :

« Morale déontologique *versus* éthique utilitariste »

**Établir une véritable démocratie, égalitaire et impartiale**

**Sur la pensée politique de John Stuart Mill**

## **Présentation et contextualisation des textes**

Ce mémoire s'intéressera à la pensée politique de John Stuart MILL à travers quelques textes emblématiques autour de ce thème : d'abord l'*Appendice aux dissertations et discussions* écrit en 1835, puis le chapitre VIII des *Considérations sur le gouvernement représentatif* publiées en 1861. Ces deux écrits se présentent avec des similitudes mais aussi des différences qu'il convient de surmonter afin d'appréhender une pensée cohérente et rigoureuse qui est celle de MILL. En effet, ils abordent tous deux la même thématique, à savoir celle de la relation unissant le peuple à son gouvernement, d'un point de vue moral et politique. L'écrit de 1835 est celui d'un MILL qui n'a encore que 29 ans mais qui pourtant se détache déjà du groupe benthamien par les thèses qui y sont affirmées. En revanche, le chapitre *De l'extension du suffrage* nous vient d'une œuvre considérable de la maturité du philosophe anglais qui connaît déjà la célébrité et la notoriété. En effet, il est l'auteur du très renommé *Système de logique déductive et inductive* publié en 1843, des *Principes d'économie politique* publiés en 1848, ainsi que de l'essai *De la liberté* publié en 1859. En outre, c'est dans les *Considérations sur le gouvernement représentatif* qu'il envisage la meilleure forme de gouvernement, le mode d'élection qui lui est approprié et bien d'autres thématiques encore. Mais nous pouvons constater un aspect frappant de la philosophie de MILL : en effet, par bien des côtés, elle s'est radicalement opposée à la pensée politique de son temps. Alors que le penseur défend un suffrage universel mais gradué, le suffrage censitaire (qui est le mode de suffrage dans lequel seuls les citoyens dont le total des impôts directs dépasse un certain seuil, appelé *cens*, sont électeurs) fit rage à cette époque ; tandis que le philosophe appelle à l'égalité des sexes, notamment en matière de droit politique, les femmes ne sont toujours pas reconnues comme égales de l'homme. De même, alors que la finance est administrée de manière inégalitaire et partielle, MILL entend la réformer. La proposition de MILL qui, à l'époque de la parution des *Considérations sur le gouvernement représentatif*, a le plus retenu l'attention est sans conteste celle de représenter les minorités. C'est une véritable évolution, souvent synonyme de révolution, que le penseur entend opérer.

## **Introduction**

À la question classique en philosophie politique : quelle est la meilleure forme de gouvernement ou à la manière dont se la posaient les anciens, quelle est la cité bonne ou juste, MILL répond qu'il s'agit de la démocratie représentative. Assertion dont l'auteur nous fait l'aveu dans la préface des *Considérations* qu'elle est, au fond, sans grande nouveauté. En effet, le mentor de MILL, Jeremy BENTHAM, militait déjà en faveur d'un tel régime ; néanmoins nous pouvons constater une différence notable qui sera le point névralgique de l'opposition élève-maître sur le thème de la philosophie politique. Il s'agit justement de la nouveauté que MILL met en avant et qui a fait défaut à la pensée benthamienne. Alors que BENTHAM défendait une démocratie de la majorité et un tribunal de l'opinion publique, MILL prend en compte la difficulté telle que MIRABEAU l'avait énoncée : « Les Assemblées sont pour la nation ce qu'est une carte réduite pour son étendue physique ; soit en partie, soit en grand, la copie doit toujours avoir les mêmes proportions que l'original »<sup>1</sup>. Qu'est-ce à dire ? MILL entend prendre en compte les difficultés théoriques qu'impose de penser la démocratie représentative et les résorber, ou tout du moins, en rendre raison. Il s'agit en effet de la représentation des minorités dans un régime où le consensus majoritaire semble faire office d'instance décisionnaire. Qu'est-ce qui garantit que l'intérêt de tous et non plus seulement celui de la majorité sera pris en compte dans l'exécution du pouvoir démocratique ? Il s'agit d'embrasser un idéal d'égalité et d'impartialité que nous devons retranscrire jusque dans la constitution même d'un pays pour reconsidérer correctement le prisme des minorités. Pour ce faire, il nous faudra envisager la manière de créer un sentiment d'union sociale à travers tout un État pour que tous se sentent concernés par les grands intérêts nationaux. Ainsi, le tout ne reconnaissant plus de parties disjointes, la dualité minorité-majorité s'effacerait au profit d'un bonheur collectif et harmonisant que l'utilitarisme semble nous promettre selon l'adage du plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Entre les radicaux et les conservateurs, entre une démocratie pure et une démocratie élitiste, entre utilitarisme et libéralisme, MILL va tenter de montrer que la voie intermédiaire est la seule à suivre si nous voulons réaliser la promesse précédemment énoncée.

---

<sup>1</sup> Honoré-Gabriel Riqueti de Mirabeau, « Discours prononcé à la tribune nationale, États de Provence-Aix, 30 janvier 1789 », *Œuvres de Mirabeau, t. I*, Paris, Didier, 1834, p. 7

## **I/ Vers une démocratie véritable, égalitaire et impartiale**

### **a) Le gouvernement de classe**

Qu'est-ce qu'une véritable démocratie représentative ? MILL effectue une clarification du concept de démocratie pour établir quelles sont les caractéristiques d'un tel régime. La réflexion du penseur anglais l'amène à réaliser une critique des États se revendiquant comme des démocraties. Le tableau que nous dresse le philosophe est le suivant : ce sont des gouvernements non pas de tous mais de la majorité, des démocraties représentatives non pas de la totalité mais seulement d'une partie ; en somme, ce sont des gouvernements de classe. Qu'est-ce que cela peut signifier ? MILL constate que trop de gouvernements sont indûment appelés démocraties alors qu'ils ne le sont pas. Que sont-ils alors ? Ce sont des États dont les gouvernants ne représentent qu'une partie des gouvernés et non la totalité, en ce sens que seule une classe d'individus possède le pouvoir politique sans pour autant prendre en compte l'intérêt des autres classes et de ce fait, elles ne possèdent plus aucun pouvoir et ne sont plus protégées contre la classe dominante. Celle-ci peut donc imposer sa volonté illégitimement, faire valoir son intérêt propre au détriment des autres. MILL nomme cet état de fait une tyrannie de la majorité. Ce terme est ici repris au philosophe Alexis de TOCQUEVILLE auquel le penseur anglais reconnaît la grande pertinence de ses travaux sur les Américains et leur jeune démocratie. En outre, la tyrannie de la majorité est une conséquence néfaste de la démocratie par laquelle une majorité peut opprimer les minorités si la démocratie n'est pas accompagnée de la reconnaissance de certains droits politiques pour protéger les minorités. L'enjeu est d'autant plus majeur que la classe majoritaire affirme les mêmes préjugés, les mêmes présomptions et les mêmes modes généraux de pensées. Ceci empêcherait tout développement intellectuel puisqu'il n'y aurait pas lieu de justifier leurs propres assertions de la part des gouvernants, tandis que les gouvernés devraient subir leurs jugements, et le pays connaîtrait un état stérile dans lequel aucune avancée rationnelle ne serait possible. Il convient donc de développer et de poursuivre un principe qui fasse correspondre les attentes des gouvernés avec celles des gouvernants pour empêcher que les seconds s'arrogent la volonté des premiers ; nous retrouvons cette idée dans une phrase éloquentes de *l'Appendice aux dissertations et discussions* : « C'est du principe selon lequel il est nécessaire d'identifier l'intérêt du gouvernement et celui du peuple que découlent la plupart des maximes pratiques du

gouvernement représentatif »<sup>1</sup>. La tyrannie de la majorité connaîtrait un point d'arrêt si les intérêts convergeaient en un seul et même point, ou si tous les intérêts se trouvaient pris en compte.

#### b) La démocratie représentative de tous

Qu'est-ce qu'une véritable démocratie ? MILL oppose au gouvernement de classe un gouvernement de tous par tous, qui est constitutif d'une véritable démocratie et qui seule est égalitaire et impartiale. Elle serait exempte des maux qui attaquent les fausses démocraties. Selon le penseur anglais, une minorité, du moment où elle existe, possède une voix et par conséquent une force et un poids dans la société. Ce serait une injustice que de réduire au silence les classes minoritaires. Comment peut-on se prémunir contre un tel danger ? C'est jusqu'à la constitution même d'un pays qu'il faut réformer cela. En effet, le penseur anglais affirme l'incompétence et l'absurdité de la philosophie constitutionnelle si elle en restait au stade où nous en sommes, c'est-à-dire au moment critique ; nous trouvons cette idée lors d'une considération du philosophe sur le rôle d'une constitution : « Si des contrôles de cette nature sont suffisants, la philosophie du gouvernement constitutionnel n'est qu'une ineptie solennelle »<sup>2</sup>. Cet extrait nous montre qu'il faut doter la constitution d'une sécurité telle que ceux qui disposent d'un quelconque pouvoir ne puissent pas en abuser sur ceux qui n'en ont aucun, non pas seulement qu'ils ne le veulent plus mais qu'ils ne le peuvent plus. Et alors, et seulement à ce moment-là, une constitution inspirera la confiance aux hommes. Elle est une condition nécessaire vers la véritable démocratie et la lutte contre la tyrannie de la majorité. Néanmoins, nous pouvons nous demander pourquoi sauver la démocratie alors que celle-ci semble se présenter comme imparfaite, et parfois même comme dangereuse. Est-ce à dire qu'il faille abandonner un tel régime au profit d'un autre ? Que peut-elle nous offrir qui soit si désirable pour que nous voulions la corriger ? Il s'agit ici de souligner la pertinence du raisonnement de MILL qui consiste à faire valoir la meilleure forme de gouvernement tout en considérant ses possibles failles pour pouvoir les résorber rationnellement, si cela est possible.

---

<sup>1</sup> Cité d'après Catherine Audard (dir.), *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme* (vol. 2), Presses Universitaires de France, 1999, p. 149

<sup>2</sup> John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p. 148

### c) Les institutions populaires

MILL consacre une réflexion dense à la fonction et l'intérêt des institutions populaires. En effet, la thématique du rôle institutionnel d'un État fit couler beaucoup d'encre chez le penseur anglais. Il n'est pour l'auteur pas assez examiné, trop oublié, parfois même trop sous-estimé. Les institutions populaires sont pourtant décrites comme une condition nécessaire à l'établissement d'une véritable démocratie représentative, elles sont ce pourquoi le régime démocratique est désirable malgré les dangers qu'il comporte en lui-même. En effet, nous pouvons lire ces quelques lignes très significatives et peut-être même élogieuses : « On trouve un des principaux bienfaits d'un gouvernement libre dans cette éducation de l'intelligence et des sentiments qui porte jusqu'aux rangs les plus bas du peuple lorsqu'ils sont appelés à prendre part à des actes qui affectent directement les grands intérêts de leur pays »<sup>1</sup>. L'idée qui est ici avancée est la suivante : l'intérêt général ne peut être visé que si nous sommes éduqués à le suivre, sans quoi nous restons au plan des classes en conflit poursuivant chacune ses intérêts particuliers. Cet état de fait peut-être dépassé si nous redonnons aux institutions la place qui doit être la leur. Elles sont sublimes en ce sens qu'elles réunissent les contraires : elles commandent l'obéissance sans que celle-ci devienne servitude. Elles permettent à un peuple de former non plus une agrégation d'individus mais un véritable corps social. L'éducation prônée par ces institutions permet jusqu'au plus pauvre de s'intellectualiser et de se responsabiliser à l'exercice du pouvoir politique. Cette sensibilisation au bien commun provoque une amélioration considérable vers la promesse utilitariste : le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. Néanmoins, l'auteur nuance son propos : certes les institutions populaires sont nécessaires en raison de leur fonction mais elles peuvent introduire une tyrannie de la majorité. Pour démontrer ce point, le penseur anglais prend à son compte les travaux de TOCQUEVILLE sur les Américains. En outre, jamais un peuple n'a disposé d'une pareille éducation, or ceci a conduit les masses à ne considérer que leurs intérêts. Les élites intellectuelles se trouvent alors soumises à leurs jugements. Le peuple s'est donc retourné sur lui-même, et ainsi aveuglé, il en oublie le fondement de la démocratie : le bien commun. Le peuple deviendrait alors le despote.

---

<sup>1</sup> John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p. 148

## **II/ Le vote plural**

### **a) Le droit de vote universel précédé d'une éducation universelle**

Une solution raisonnable et possible au problème précédemment exposé serait la limitation du suffrage ; réponse que MILL rejette d'emblée. En outre, limiter l'élection à un certain groupe d'individus permettrait de contrebalancer l'effet négatif qui accompagne les institutions populaires. Néanmoins, ce correctif serait en contradiction avec le principe fixé par l'auteur : la représentation de tous. En effet, si quelques personnes possèdent le droit de vote, alors ce groupe seulement serait représenté politiquement, nous retrouverions alors l'inégalité dénoncée par MILL, à savoir le gouvernement de classe dans lequel les autres classes seraient soumises à la volonté de celle qui domine. Le penseur anglais ajoute à cela une considération éthique en faveur de l'exigence d'égalité : tout homme est dégradé si l'on s'arroge son pouvoir politique, il y va de la dignité d'une personne que de passer outre son opinion. Nous pouvons ici citer quelques lignes révélatrices du refus de l'auteur envers cette solution au problème du peuple despote : « C'est une injustice personnelle que de priver quiconque, excepté lorsqu'il s'agit de prévenir des maux plus grands, du privilège ordinaire d'avoir sa voix prise en compte dans l'administration d'affaires qui engagent son intérêt autant que celui des autres »<sup>1</sup>.

À la limitation du suffrage, MILL oppose la seule position à adopter pour l'élaboration d'une véritable démocratie : le droit de vote universel. Chacun doit avoir le droit de faire valoir son opinion ; nous pouvons en outre souligner une fonction essentielle du droit de vote : orienter les masses vers le bien commun. En effet, lors des élections, chacun doit se tenir informé des enjeux politiques du pays, de ses problèmes et de ses besoins pour voter correctement. Le droit de vote comporte donc plusieurs effets positifs non négligeables. Il sort l'individu de son cadre domestique et de son intérêt propre pour le pousser vers le bien commun de la nation tout entière. Les personnes sont donc sensibilisées à la politique, ce qui provoque un double effet : l'intellectualisation et la responsabilisation du peuple vis-à-vis de son pouvoir politique.

---

<sup>1</sup> John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p. 151

En revanche, il faut adjoindre une condition nouvelle pour acquérir le droit de vote, sans quoi celui-ci pourrait être défectueux. En effet, il faut envisager une éducation minimale requise pour pouvoir voter. Celle-ci devra être gratuite ou à un prix tel que tous puissent en bénéficier en raison du principe d'égalité et d'impartialité établi précédemment. En quoi consiste cette éducation minimale gratuite ? Elle doit permettre à tous de comprendre les problèmes qui affectent le pays et les enjeux d'un tel vote. Dans la pratique, un individu aurait la possibilité de voter si et seulement s'il est capable de réaliser, au moment du vote, une règle de trois et réécrire une phrase d'un livre en anglais. Ce test prouverait la capacité à voter correctement. MILL affirme qu'il y aurait fort à parier que, au bout d'un certain temps, l'éducation étant gratuite et ouverte à tous, presque personne ne serait exclu des élections. Même si d'autres critères peuvent être requis, il convient ici d'ériger en principe un tel droit de vote et non d'en faire la description complète et exhaustive.

#### b) Un suffrage universel mais gradué

Qu'est-ce qui différencie le droit de vote selon BENTHAM de celui selon MILL ? Comment éviter le danger du peuple despote ? Nous l'avons vu, la solution ne réside pas dans la limitation du suffrage mais bel et bien dans le suffrage universel. En effet, chaque homme a le droit de faire valoir son point de vue, c'est un droit dû à chacun et que nous ne pouvons pas retirer impunément. Néanmoins, cela ne veut pas dire que toutes les voix se valent selon le philosophe. La réponse au problème du peuple despote, et plus généralement, à la tyrannie de la majorité, tient dans le vote plural. Celui-ci est la pratique par laquelle une seule personne a le droit de vote plusieurs fois à une même élection, en vertu d'un critère spécifique. Il s'agit d'une alternative au vote censitaire qui était en place à l'époque de MILL. Le philosophe anglais entend établir qu'il est légitime qu'une personne puisse avoir une opinion ayant plus de poids qu'un autre individu, et que ceci est un fait courant de la vie. L'auteur prend un exemple judiciaire : lorsqu'il y a un intérêt commun entre deux personnes mais que la conception de ce qu'est leur intérêt varie, nous écoutons l'individu supérieur moralement ou intellectuellement. De même, nous pouvons citer un autre exemple peut-être plus fréquent : lorsque nous allons chez le médecin ou que nous suivons l'enseignement d'un professeur, nous les écoutons parce que nous sentons qu'ils nous sont supérieurs en un domaine précis, ce même domaine qui se trouve être l'objet visé par notre intérêt. En

outré, MILL montre que la dignité d'un homme n'est nullement dégradée par le fait d'accorder plus d'importance à un autre individu puisque, au fond, nous le faisons tous les jours.

La difficulté qu'il s'agit de dépasser est la suivante : comment déterminer de manière objective la valeur des votants ? Le penseur anglais exclut d'emblée le critère de la propriété. En effet, l'auteur écrit ce refus en ces termes : « Je m'empresse de dire que je considère qu'il est parfaitement inacceptable, sauf à titre de pis-aller temporaire, que l'on confère une influence supérieure en fonction de la propriété »<sup>1</sup>. L'idée qui est ici énoncée est la suivante : la propriété n'est pas un fondement universel de la supériorité d'une personne sur une autre puisque, en effet, elle est souvent acquise par héritage, c'est-à-dire par chance. Il est en outre injuste qu'un individu possède un pouvoir politique accru du seul fait de la valeur de son bien : ce serait refuser l'idée de mérite qui est pourtant indispensable à l'exigence d'impartialité fixée au début de la réflexion de MILL. En outre, une personne doit pouvoir posséder un poids politique plus conséquent du simple fait qu'elle le mérite, et ceci grâce à sa propre initiative.

Quel sera le fondement objectif du vote plural ? MILL répond de manière claire et absolue : « La seule chose qui puisse justifier de comptabiliser plusieurs fois l'opinion d'une personne tient à sa supériorité intellectuelle »<sup>2</sup>. L'idée qui est ici avancée est la suivante : seuls les intellectuels peuvent contrebalancer le vote en faveur du bien commun et en prévention du danger du gouvernement de classe. En ce sens, il est juste que par son mérite, un citoyen puisse détenir un poids politique supérieur à celui de ses concitoyens. Mais comment identifier de façon objective l'intelligence d'un individu ? Une nouvelle fois, nous le faisons tous les jours de manière plus ou moins consciente. Prenons un exemple de MILL, nous pouvons l'envisager ainsi : qui est le plus intelligent entre un employeur et un travailleur ? L'un est plus compétent intellectuellement que l'autre parce qu'il a à œuvrer avec son esprit tandis que l'autre n'œuvre qu'avec son corps. Le travail y est donc plus complexe. Le critère pour identifier les divers degrés d'intelligence sera donc le statut social du travail. Nous pouvons synthétiser de cette façon : plus un emploi demande des compétences

---

<sup>1</sup> John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p. 157

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 158.

intellectuelles, plus le nombre de votes à attribuer à un seul individu sera grand. Nous pouvons ajouter à ce critère une exigence temporelle. En effet, il paraît évident qu'une personne peut occuper un emploi qui requiert des capacités intellectuelles supérieures sans pour autant les posséder. Pour prouver correctement l'intelligence d'un individu par le statut professionnel, il convient de conserver son emploi pendant une certaine durée.

### **III/ Le gouvernement représentatif : la finance et les femmes**

#### **a) L'impôt**

Pour persévérer dans l'établissement d'une démocratie véritable, égalitaire et impartiale, MILL va maintenant considérer un aspect essentiel de la vie politique d'un pays : la finance et plus précisément, l'impôt. Comment penser le domaine de la finance pour fonder une démocratie juste et équitable ? Tout d'abord, il convient d'établir une règle très importante : elle consiste en ce que tous sans exception doivent payer des impôts et que, par conséquent, ceux qui établissent le seuil d'imposition et sa graduation contribuent également à l'impôt.

Quels effets bénéfiques pouvons-nous tirer d'une telle mesure pour atteindre l'objectif fixé par l'auteur ? Dans un premier temps, nous pouvons espérer que nous renforcerions le principe de sécurité constitutionnelle fixé par le philosophe anglais. En effet, étant donné que ceux qui considèrent le montant de l'impôt à pourvoir payent également celui-ci, ces mêmes personnes ne seront pas tentées d'abuser de ce pouvoir, auquel cas elles s'abuseraient elles-mêmes. En clair, elles paieraient plus parce qu'elles auront alourdi le montant à pourvoir. Elles ont donc intérêt à garder au plus bas le taux d'imposition. De même, nous pouvons nous attendre à ce que le montant à cotiser soit, la plupart du temps, gardé au plus bas. En outre, nous pouvons dégager une autre fonction essentielle d'une telle disposition : par la contribution que chacun donne à son pays, il sent qu'il est utile à celui-ci et comprend que contribuer aux dépenses publiques c'est faire en sorte d'améliorer son quotidien : que ce soit l'élaboration d'infrastructures sociales (par exemple l'école ou l'hôpital), la défense militaire de la nation, ou autre. L'intérêt personnel que pouvait être celui de ne pas payer d'impôt pour conserver son argent est ici nuisible pour lui-même. En effet, l'intérêt personnel se trouve aligné avec

l'intérêt commun. Payer l'impôt c'est se sentir appartenir à un corps social qui rend par ses services l'argent que nous lui avons confié.

Pour que ces effets positifs puissent tenir il convient d'y adjoindre deux considérations : la première indique qu'il faut que l'acte de payer l'impôt soit clairement et distinctement ressenti par tous. Sans quoi, nous n'aurions pas conscience de contribuer au bien-être général, et encore moins de sentir notre adhésion au corps social. Pour réaliser cela, il nous faut tout d'abord établir une distinction entre l'impôt direct et l'impôt indirect. Le premier terme consiste en le paiement direct de l'impôt suite à la demande de l'organisme financier du pays, le second est une petite somme financière comprise discrètement dans tous types de produits que nous pouvons acheter, tels que le café, et qui revient à l'État. Nous comprenons qu'il est essentiel que l'impôt payé par tous soit direct puisque nous recherchons à ce que tous puissent sentir le paiement et les effets positifs qui l'accompagnent. En outre, la seconde considération demande à ce que tous doivent payer un impôt direct en proportion avec les dépenses annuelles du pays pour que chacun sente qu'il a intérêt à garder au plus bas le niveau d'imposition. Ceci dans le but de prévenir tous types d'abus. Bien évidemment, le refus de payer l'impôt disqualifierait au droit de vote en vertu du principe d'égalité qu'exige le philosophe anglais. En effet, il serait injuste de bénéficier des avantages (le droit de vote et les dépenses publiques de l'État) sans en subir les inconvénients (le paiement de l'impôt).

#### b) L'extension du droit de vote aux femmes

MILL achève son chapitre intitulé *Du suffrage universel* par quelques considérations sur le statut social et politique de la femme. Il est en effet capital de repenser la condition féminine pour pouvoir établir une démocratie égalitaire et impartiale. Tout d'abord, MILL ne comprend pas la différence entre les sexes que nous pouvons faire en matière de droit politique. En effet, il écrit ces quelques lignes empreintes d'ironie : « En matière de droits politiques, je considère cette différence comme étant aussi insignifiante que la différence de taille ou de couleur de cheveux »<sup>1</sup>. Cette idée nous montre que le philosophe tient à dissiper les sophismes qui ont cours sur le sujet et entend dénoncer les contradictions de ses détracteurs.

---

<sup>1</sup> John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p. 164

Il avance un grand nombre d'arguments que nous ne pouvons pas tous développer ici, mais nous pouvons néanmoins en retenir quelques-uns. Le premier effectue une contraposition pour montrer que même s'il y a une différence, celle-ci est mal comprise. En effet, la femme est plus faible physiquement par nature ; de ce fait, elle a besoin, nous dit l'auteur, de plus de protection provenant de la loi. Ceci permet à MILL d'effectuer une considération qui nous intéresse ici : tous doivent bénéficier d'un bon gouvernant ainsi que de sa défense, aussi bien l'homme que la femme. La seconde recommandation nous montre qu'il est nécessaire que la femme dispose du droit de vote et ceci en raison d'arguments profonds et innovants : il est mutuellement avantageux que le mari et son épouse puissent débattre des affaires politiques. En effet, l'extension des intérêts privés à la sphère publique au sein du couple élève la dignité de la femme ainsi que sa valeur aux yeux de l'homme.

Cette idée est énoncée notamment par ces quelques mots frappants : « Donnez à la femme le droit de vote et elle deviendra sensible au point d'honneur politique »<sup>1</sup>. En effet, la femme ne sera plus bornée aux intérêts familiaux mais s'intéressera aussi à ceux du pays. C'est une sensibilisation à la politique qui implique des bienfaits à l'échelle de la nation ainsi qu'à l'échelle domestique. La femme s'intellectualisera et se responsabilisera, et ne suivra plus son mari aveuglément. L'homme devra également justifier ses choix auprès de son épouse et cela le forcera à débattre sur le sujet. Cela permettra une remise en question du mari dans l'optique d'effectuer un bon usage de son droit de vote. MILL ajoute que la contradiction de ses détracteurs est encore plus grande lorsque l'on considère le fait que le plus grand souverain qu'ait eu l'Angleterre fut une femme et que l'on continue à refuser le droit de vote aux femmes. Il s'agit de la reine VICTORIA.

---

<sup>1</sup> John Stuart Mill, *Considérations sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009, p. 167

## **Conclusion**

Nous pouvons remarquer que l'œuvre de MILL s'est vu effacée pendant longtemps dans le paysage philosophique français, mais elle a été remise au centre du débat récemment. Néanmoins beaucoup de commentateurs pensent que les *Considérations sur le gouvernement représentatif* sont encore, aujourd'hui, trop oubliées. Et pourtant, les problèmes qui y sont évoqués sont justement très actuels. La représentation des minorités, et ceci est particulièrement vrai des sociétés multiculturelles dans lesquelles nous vivons, peut être envisagée comme une voie intermédiaire à explorer entre la recherche d'un consensus majoritaire et le repli vers un communautarisme. Nous pouvons voir que le philosophe avance une pensée politique qui accorde une grande place à la méritocratie. Au fond, l'égalité n'est pas un bien en soi, et c'est pour cela que MILL introduit l'idée du vote plural fondée sur le mérite individuel, qui peut être envisagée comme une solution aux problèmes actuels de nos démocraties. Entre un peuple qui doit déléguer parce qu'il ne sait plus se gouverner lui-même et un refus massif de l'idéal d'égalité au profit des libertés individuelles, nous avons de bonnes raisons de relire l'œuvre de MILL qui nous donne à penser même à notre époque.

## **Bibliographie**

AUDARD C. (dir.), *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme* (vol. 2), Presses Universitaires de France, 1999

MILL John Stuart, *Considération sur le gouvernement représentatif* (1861), trad. Patrick Savidan, Paris, Gallimard, 2009

**Table des matières :**

**Présentation et contextualisation des textes (p. 2)**

**Introduction (p. 3)**

**I/ Vers une démocratie véritable, égalitaire et impartiale (p. 3)**

- a) Le gouvernement de classe (p. 4)
- b) La démocratie représentative (p. 5)
- c) Les institutions populaires (p. 6)

**II/ Le vote plural (p. 7)**

- a) Le droit de vote universel précédé d'une éducation universelle (p. 7)
- b) Un suffrage universel mais gradué (p. 8)

**III/ Le gouvernement représentatif : la finance et les femmes (p. 10)**

- a) L'impôt (p. 10)
- b) L'extension du droit de vote aux femmes (p. 11)

**Conclusion (p. 13)**

**Bibliographie (p. 13)**